

Comment s'inscrire pour voter

Si vous n'êtes pas inscrit pour l'élection primaire du 2 août, vous pouvez vous inscrire sur **Michigan.gov/Vote**.

Vous devrez confirmer votre identité en présentant certaines informations personnelles, notamment votre permis de conduire du Michigan ou votre numéro d'identification d'État.

Puis, vous pouvez vous inscrire en quelques minutes.

Vous pouvez aussi télécharger une demande, la remplir et la poster à votre agent d'inscription aux élections.

Si vous n'avez pas de permis de conduire ou de carte d'identité de l'État du Michigan, ou d'accès à Internet, vous pouvez vous inscrire au bureau de votre agent local d'inscription aux élections.

De plus, dans les 14 jours précédant l'élection, **soit après le 18 juillet**, vous ne pouvez pas vous inscrire pour l'élection d'août en ligne ou par la poste, et devez-vous rendre au bureau de votre agent local d'inscription aux élections pour vous inscrire.

Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone de votre agent d'inscription aux élections sur **Michigan.gov/Vote**.

Lorsque vous vous présenterez au bureau de votre agent d'inscription aux élections, vous devrez apporter un justificatif de domicile.

Les documents acceptés comprennent

- Un permis de conduire ou une carte d'identité de l'État du Michigan
- Une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone
- Un relevé bancaire
- Un chèque de paie
- Un chèque du gouvernement ou un autre document émis par le gouvernement.

Les versions numériques de ces documents sont aussi acceptées.

Vous pouvez vous inscrire auprès de votre agent d'inscription aux élections jusqu'à 20 h le jour du scrutin et pouvoir quand même voter . D'ailleurs, à compter du **23 juin**, si vous vous inscrivez auprès de votre agent d'inscription aux élections, vous pourrez voter sur place et ainsi tout faire en vous déplaçant seulement une fois.

Alors, inscrivez-vous dès aujourd'hui et faites entendre votre voix lors du scrutin du 2 août.